

„ Que Sa Maj. Danoise s'engage à tenir prêt pour
„ le service de la Grande-Bretagne un Corps de
„ 5000. hommes d'Infanterie & de mille de Cavale-
„ rie pendant trois ans consecutifs, de sorte que ce
„ Corps soit en état de marcher avec ses armes,
„ Officiers Généraux &c. deux mois après qu'il en
„ aura été requis, bien entendu lorsqu'il s'agira de
„ la défense immédiate de la Grande-Bretagne; car
„ en ce cas il sera obligé de se mettre en marche
„ à la premiere sommation: Que s'il arrivoit que
„ Sa Majesté Danoise fût dans des circonstances qui
„ l'obligeassent d'envoyer en même-tems des Trou-
„ pes auxiliaires à quelques Puissances voisines &
„ alliées, Sa Maj. Britannique, eu égard aux gran-
„ des dépenses que demande l'entretien des Trou-
„ pes de Dannemarc, s'engage de payer 80. écus
„ pour chaque Cavalier, & 30. pour chaque Fan-
„ tassin, la moitié payable après la Convention qui
„ en sera faite, & l'autre moitié au tems que les
„ Troupes Danoises entreront au service de la
„ Grande-Bretagne: Que Sa Majesté Britannique
„ s'engage de payer aussi pendant trois années con-
„ secutives 250. mille écus de Banque par an,
„ avec cette condition néanmoins qu'à compter du
„ jour que les Danois entreront au service & à la
„ solde de la Couronne de la Grande-Bretagne, Sa
„ Majesté Danoise se contentera de 150. mille écus
„ par an; & que les Troupes serviront par-tout où
„ l'Angleterre le jugera à propos, excepté en Ita-
„ lie, sur une Flotte, ou au-delà de la Mer, à
„ moins que ce ne fût pour la défense immédiate
„ de la Grande-Bretagne: Qu'au cas que Sa Maj.
„ Danoise viot à être attaquée, ou troublée dans
„ la paisible possession de ses États, la Grande-Bre-
„ tagne s'engage de l'assister de toutes ses forces:
„ Qu'il en sera de même à l'égard du Dannemarc,